



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de Vézeronce-Curtin, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de M. Maurice BELANTAN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2023.

Madame Estelle BEAUD est nommée Secrétaire de séance, en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

Étaient Présents :

Mesdames Estelle Beaud, Eliane Buyat, Dominique Désamy, Patricia Moine, Christine Némoz.

Messieurs Guillaume Arru-Gallart, Jean Belantan, Maurice Belantan, André Chabert, Gérard Chaboud-Grilé, Olivier Salmon, Aimé Vuailat.

Était absent (excusé) :

Madame Céline Balme, donne pouvoir à Madame Dominique Désamy,
Madame Isabelle Courtial, donne pouvoir à Monsieur André Chabert,
Madame Audrey Garnier donne pouvoir à Madame Patricia Moine,
Madame Marie-Aline Ryo donne pouvoir à Monsieur Maurice Belantan,
Monsieur Jean-Marc Guillet donne pouvoir à Monsieur Jean Belantan,
Monsieur Olivier Ramirez donne pouvoir à Monsieur Olivier Salmon,
Monsieur Gérald Reveyrand donne pouvoir à Madame Estelle Beaud.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/04/2023

1. Approbation du procès-verbal du 30/03/2023,
2. Attribution des marchés pour les travaux de la mairie,
3. Contrat de maintenance logiciels médiathèque,
4. Constitution de servitude de passage dossier CHANOZ à Curtin,
5. Droit de préemption urbain,
6. Demande de subvention « fonds vert » au Département pour les travaux de la mairie,
7. Point sur les conseils communautaires,
8. Avenant pour le marché école,
9. Questions diverses.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie a été réalisé.

La commission d'appel d'offres s'est réunie et a étudié les dossiers de candidatures.

Après discussion, le Conseil municipal décide de retenir les entreprises qui ont répondu selon les critères de sélection.

Les entreprises suivantes sont retenues :

PAILLET TP – SERMERIEU (38)

- LOT N°1 - TERRASSEMENTS – VRD – ESPACES VERTS :
45 582,00 € HT, soit 54 698,40 € TTC, tranches ferme et conditionnelle.

PERROUSE CONSTRUCTIONS – SAINT-GENIX-LES-VILLAGES (73)

- LOT N°2 - DECONSTRUCTION - MACONNERIE :
310 134,98 € HT, soit 372 161,98 € TTC, option non affermie.

UNIVERSAL ETANCHEITE – CORBAS (69)

- LOT N°3 - ETANCHÉITÉ :
25 886,00 € HT, soit 31 063,20 € TTC.
- LOT N°4 – CHARPENTE - COUVERTURE :
Inférieur et ne fera pas l'objet d'une nouvelle consultation.

ISIK FACADES – LA TOUR-DU-PIN (38)

- LOT N°5 - FACADES :
17 200,00 € HT, soit 20 640,00 € TTC, option non affermie.

BORELLO ISOCLAIR – SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR (38)

- LOT N°6 – MENUISERIES ALUMINIUM - OCCULTATIONS :
84 238,59 € HT, soit 101 086,31 € TTC, y compris options affermies.

SARL DURAND Didier – VEZERONCE-CURTIN (38)

- LOT N°7 – PLATRERIE - PEINTURE :
123 512,00 € HT, soit 148 214,40 € TTC.

CHANUT SAS – BOURGOIN-JALLIEU (38)

- LOT N°8 – MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT :
96 085,00 € HT, soit 116 502,00 € TTC, y compris options affermies.

CRC – GRESY-SUR-AIX (73)

- LOT N°9 – CARRELAGE :
29 543,91 € HT, soit 35 452,69 € TTC.

ISER'SOL – SAINT-GENIX-LES-VILLAGES (73)

- LOT N°10 – SOLS SOUPLES :
3 558,83 € HT, soit 4 270,60 € TTC, option non affermie.

METALLERIE ROLLAND- BOURGOIN-JALLIEU (38)

- LOT N°11 – SERRURERIE – PORTES AUTOMATIQUES :
31 121,50€ HT, soit 37 345,80 € TTC, option non affermie.

ERMES – VITRÉ (35)

- LOT N°12 – MONTE PMR :
21 203,35 € HT, soit 25 444,02 € TTC.

GAILLARD ELECTRICITE – LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN (38)

- LOT N°13 – ELECTRICITE - SSI :
79 950,25 € HT, soit 95 940,30 € TTC.

GILLET – CHARANCIEU (38)

- LOT N°14 – PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE - VENTILATION :
127 213,87 € HT, soit 152 656,64 € TTC, y compris options affermies.

Par délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces marchés.

3. CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIELS MEDIATHEQUE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de maintenance et d'hébergement du catalogue en ligne MICROBIB de la Médiathèque.

Conditions du contrat : il prend effet au 07/07/2023 pour une durée de 12 mois et pour un coût de 171 € HT par an.

Par délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

4. CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DOSSIER CHANOZ A CURTIN :

Monsieur André Chabert informe le Conseil municipal que lors de la cession du chemin rural déclassé à Curtin entre la route des Lavoisirs et la route de la Chartreuse, cession au profit de Madame et Monsieur CHANOZ, il y a lieu de constituer une servitude de passage et d'accès à la route de la Chartreuse au profit de la parcelle E 374 telle qu'elle est définie sur le plan de bornage.

Cette servitude aura une largeur de 4 m et une longueur de 7 m côté SUD EST et 10 m côté NORD OUEST.

Cette servitude est consentie tous temps hors tréfonds à titre gratuit. Les frais relatifs à la présente restent à la charge de la Commune.

Par délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord à la création de cette servitude et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur André CHABERT, adjoint à signer tout document nécessaire à cette opération.

5. DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Monsieur André Chabert présente au Conseil municipal 9 dossiers de DIA (déclaration d'intention d'aliéner un bien ou demande d'acquisition d'un bien) soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour que la commune de Vézeronce-Curtin n'applique pas son droit de préemption urbain et autorise Monsieur le Maire à signer les 9 dossiers de DIA.

6. DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE :

Monsieur André Chabert informe le Conseil municipal que dans la cadre du projet de réhabilitation et d'agrandissement de la mairie, une demande de subvention « fonds vert » pour l'accélération de la transition écologique des bâtiments publics peut être déposée auprès du Département.

Pour être éligible, le projet doit permettre au moins 30 % d'économies d'énergie par rapport à avant la rénovation avec également une réduction marquante des émissions de gaz à effet de serre, ce qui sera le cas après la rénovation de la mairie.

Par délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

7. POINT SUR LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES :

Madame Dominique Désamy informe le Conseil municipal suite au Conseil communautaire du 27 avril 2023 :

- Présentation par Monsieur Patrick Ferraris, président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires pour les gens du Voyage (SAGAV) de la procédure à tenir et les numéros à appeler en cas d'installation illicite des gens du voyage.
- Prolongation en 2023 du dispositif d'appel à projets à destination des communes sur les transitions et les mobilités durables.
- Groupe de travail sur les différents types de mobilités et les ZFE (Zones à faibles émissions).
- Vote pour l'adhésion à la convention cadre de fourniture de titres restaurant pour le personnel.

8. AVENANT POUR LE MARCHÉ ECOLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avenant du marché école :

Lot 06 : GAILLARD ELECTRICITE – LES AVENIERES VEYRINS-THUELIN (38)

Montant initial du marché public = 20 175.82 € TTC

Montant final du marché public = 10 031.53 € TTC

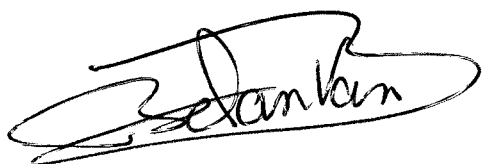
Soit une économie de 10 144.29 €

9. QUESTIONS DIVERSES :

- Compte-rendu de la commission urbanisme du 13/04/2023, les dossiers suivants ont été étudiés : 3 déclarations préalables, 2 permis de construire et 1 transfert de permis.
- Le déménagement de la mairie se fera du 5 au 10 juin, celle-ci sera donc fermée et elle sera installée à l'espace Loisirs, place des Ecoliers.
Les actes d'état civil (mariages ...) seront célébrés à la salle du Levant à Curtin.
- Madame Eliane Buyat, membre du CCAS précise que 15 personnes sont inscrites pour l'atelier mémoire.
- Monsieur Jean Belantan, président du Comité des fêtes précise que la fête de la musique aura lieu le 21 juin, quatre nouveaux groupes seront présents.
En conséquence la route menant de la Diamantelle à la place sera fermée à la circulation à partir de 18 h.
La fête populaire sera célébrée le 8 juillet au stade, une animation sera prévue avant le repas et le feu d'artifice.
- L'aménagement du rond-point entre les RD 16 et RD 19b avance à un bon rythme et la réouverture de la route devrait se faire à partir du 13 juin 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,
Maurice BELANTAN,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Belantan', enclosed within a large, loopy oval scribble.

La secrétaire de séance,
Estelle BEAUD,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Beaud', consisting of a stylized 'B' followed by a vertical line.

